

AVIS DE CONCOURS (Extrait de l'arrêté n° 2025/17 du 28 janvier 2025)

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne organise pour les Centres de gestion de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL SESSION 2025

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Le nombre de postes ouverts est réparti de la façon suivante :

- Concours externe: 25 postes
- Concours interne: 24 postes

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au concours :

EXTERNE	<p>Les candidats au concours doivent être titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none">o d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des animateurso ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requise pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique. <p>Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste établie l'année du concours par le Ministre chargé des Sports,
INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1^{er} janvier 2025, au moins de 4 ans de services publics.</p> <p>Ce concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique Européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux articles L.2 et L.6 du code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats, une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois.</p>

MODALITES D'INSCRIPTION

Les retraits et dépôts des dossiers d'inscription devront s'effectuer **exclusivement auprès du Centre de gestion de la Mayenne** selon les modalités suivantes :

→ Retrait des dossiers d'inscription : **du mardi 4 mars 2025 au mercredi 9 avril 2025 inclus**

- Soit directement à l'accueil du Centre de gestion de la Mayenne,
- Soit téléchargés en utilisant la procédure de téléinscription sur le site Internet du Centre de gestion de la Mayenne : www.cdg53.fr
- Soit téléchargés en utilisant la plateforme d'inscription nationale www.concours-territorial.fr

La téléinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de gestion de la Mayenne ne validera l'inscription qu'à réception, dans les délais de dépôt ci-dessous, du dossier papier imprimé par le candidat lors de la téléinscription en ligne et de l'ensemble des pièces nécessaires.

Possibilité de se préinscrire dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne.

- Soit par voie postale sur demande écrite (le cachet de la poste faisant foi) accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie pour un envoi de 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat et envoyée :

**Au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne
Maison des Collectivités – Parc tertiaire Cérés
21 rue Ferdinand Buisson – Bâtiment F – 53810 CHANGÉ**

Toute demande adressée après le 9 avril 2025 sera rejetée.

Aucune demande de dossier par téléphone, fax ou mèl ne sera prise en compte.

→ Retour de ces dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription devront être retournés exclusivement au Centre de gestion de la Mayenne au plus tard **le jeudi 17 avril 2025 dernier délai** :

- **par voie dématérialisée**: Le candidat devra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé ainsi que les pièces justificatives requises sur son « espace sécurisé » créé au moment de sa préinscription accessible depuis le site internet du Centre de gestion de la Mayenne www.cdg53.fr. Le candidat devra finaliser l'envoi de son dossier, avant minuit (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « **clôturer mon inscription** ».

Tout dossier déposé par voie dématérialisée doit impérativement être clôturé au plus tard le 17 avril 2025. Dans le cas contraire, la préinscription en ligne sera annulée.

Les dossiers d'inscription devront être **déposés ou postés** au plus tard le **jeudi 17 avril 2025 dernier délai**.

- **Avant 17 h**, pour les dossiers déposés à l'accueil du Centre de gestion de la Mayenne,
- **Avant minuit, le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, au siège du Centre de gestion de la Mayenne.

Tout dossier envoyé après 17 avril 2025 sera rejeté.

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre son dossier original complété, dans le délai imparti, en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

- Toute demande ou envoi de dossier, insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé, ainsi que tout dossier retourné ou déposé hors délai.
- Tout dossier réexpédié après la date de clôture d'inscription du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage ne sera pas accepté.
- Tout incident dans la transmission des courriers de demande ou dépôt des dossiers, qu'elle qu'en soit la cause (perte, retard...) occasionnant la réception hors délai, entraînera un refus d'admission à concourir.
- Les dossiers faxés ou transmis par messagerie, ainsi que les dossiers photocopiés ou les impressions d'écran seront refusés.
- Les dossiers incomplets déposés avant le 17 avril 2025 devront être obligatoirement complétés avant le début de la première épreuve. (le jeudi 25 septembre 2025)

DATES ET LIEUX DES EPREUVES

Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours se dérouleront le jeudi 25 septembre 2025 à la salle « Halle Polyvalente » de l'Espace Saint-Fiacre à CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE (53200) et au siège du Centre de gestion de la Mayenne à Changé (53810) pour les candidats en situation de handicap nécessitant un aménagement d'épreuves.

Le Centre de gestion de la Mayenne se réserve la possibilité au regard des contraintes matérielles d'organisation d'ouvrir aux candidats plusieurs autres centres d'examen pour le déroulement de l'épreuve écrite.

Les épreuves d'admission se dérouleront dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne à Changé (53810) à des dates qui seront fixées ultérieurement.

NATURE DES EPREUVES

✗ ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

CONCOURS EXTERNE	Réponses à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq , à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
CONCOURS INTERNE	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

✗ ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

CONCOURS EXTERNE	Entretien , ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé, coefficient 1)
CONCOURS INTERNE	Entretien , ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé, coefficient 1)

Fait à Changé, signé le Président : Olivier RICHEFOU